

Registre de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) en tant que responsable de traitement

Exercice des droits : dgcs-rgpd@social.gouv.fr

Dénomination du traitement	Responsable de traitement et coresponsables	Finalité du traitement	Catégories de personnes concernées	Catégories de données à caractère personnel	Durées de conservation	Catégories de destinataires
SIRENA	DGCS et SG	Le Système d'Information REclamations National a pour objet de permettre aux agences régionales de santé (ARS), aux départements et aux services déconcentrés de l'Etat chargés des solidarités d'assurer la gestion des réclamations émanant des usagers du système de santé, social et médico-social, y compris lorsque ces réclamations constituent des signalements de faits constitutifs d'une maltraitance envers des personnes majeures en situation de vulnérabilité du fait de leur âge ou de leur handicap. Recueillir, centraliser, traiter ces réclamations, les affecter aux autorités compétentes, assurer la gestion et le suivi, produire des statistiques.	Personne concernée par la réclamation Personne procédant à la réclamation lorsqu'elle est distincte de la personne concernée Personnes disposant d'un compte utilisateur pour accéder à « SIRENA » ; Le cas échéant, des personnes mises en cause dans la réclamation, des témoins des faits ou des tiers sollicités pour le traitement de la réclamation	Données d'identification Vie personnelle Informations relatives aux faits peuvent révéler l'origine raciale ou ethnique, ou concerner la santé ou l'orientation sexuelle Vie professionnelle Données de connexion	Article 4 du décret 2026-139 : Les données et informations sont conservées en base active pendant une durée maximale d'un an à compter de la clôture de la réclamation. A l'issue de cette durée de conservation en base active, ces données et informations font l'objet d'un archivage intermédiaire pendant une durée maximale de six ans. Les données des utilisateurs des comptes sont conservées pendant une durée maximale d'un an à compter de la date de désactivation du compte. Les données techniques et de traçabilité sont conservées pendant une durée d'un an.	Service interne qui traite les données Les agents habilités des Conseils Départementaux Les agents habilités des ARS, des DDETS Sous-traitants
Outils collaboratifs pour la DGCS	DGCS	Outils collaboratifs mis en œuvre pour organiser des équipes autour de thématiques métiers au sein de la direction. Collecte de données d'enquête et analyse des réponses	Agents, Partenaires	Données d'identification, coordonnées Données en lien avec l'enquête ou l'analyse	Jusqu'au départ ou changement de fonction de l'agent	Service interne qui traite les données Sous-traitants
RAMA	DGCS - Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)	La transmission des informations relatives aux caractéristiques et aux activités des EHPAD et des personnes âgées qui y sont accueillies pour le pilotage. le recueil national des rapports annuels d'activité médicale des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes	Les Conseils départementaux, Les Etablissements pour personnes âgées dépendantes, Les personnes âgées accueillies en EHPAD, Les professionnels exerçant des EHPAD, Les professionnels libéraux concourant à la prise en charge des résidents, les agences régionales de santé	Vie professionnelle Vie personnelle Données concernant la santé Données de connexion	Les données et informations sont conservées pendant une durée maximale de 10 ans à compter de leur recueil (article 4 du décret 2026-68) 1 an pour les données de traçabilité	Service interne qui traite les données Agents habilités de Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) Agents habilités des Agences régionales de santé (ARS) Agents habilités des Caisse nationale d'assurance maladie Agents habilités des Conseils départementaux

1000PremiersJours	DGCS	Renforcer le parcours des 1000 premiers jours de l'enfant et des parents Visualiser dans le territoire de vie du parent, les services, les interlocuteurs et les structures pouvant aider les parents ; Informer les parents et les futurs parents selon leur parcours parental et l'âge de l'enfant; Permettre une évaluation de l'état des parents pendant les 1000 premiers jours.	Professionnel de santé accompagnant les usagers, choisis et autorisés par eux.	Données d'identification Données de connexion	1 an à compter de la réalisation du questionnaire	Professionnels de santé Sous-traitants
VAO - Service Numérique Vacances Adaptées Organisées	DGCS	Dépôt et instruction des demandes d'agrément VAO et des déclarations de séjours ainsi que le recueil et le suivi des signalements des événements indésirables graves déclarés (EIG). Le suivi et l'évaluation du dispositif « vacances adaptées organisées » au niveau national et local	organiseurs de séjours, services de l'état : DDETS, DREETS et DGCS	Données d'identification	5 ans à compter de la date de fin du dernier séjour organisé pour un même dossier d'agrément. Cette durée peut être prorogée en cas de procédure judiciaire ou administrative pour une durée strictement nécessaire au suivi de la procédure. Comptes utilisateurs : un an d'inactivité ou fin de validité d'un agrément.	Service interne qui traite les données Partenaires institutionnels
ACCOLADE	DGCS	Recueil et demandes d'agrément des accords collectifs(article L.314-6 du code de l'action sociale et des familles), leur instruction et leur interrogation. Lancer des campagnes de questionnaires (élaborés par la DGCS ou l'autorité de tarification) vers les agents ou salariés ou vers les établissements.	Etablissement Sociaux et Médico-Sociaux privé non lucratifs, Financeurs (DREETS, ARS et Conseils Départementaux), Organisation collective - Fédération d'employeur, Signataires d'accords	Données d'identification	12 mois à compter de l'inactivité du compte	Service interne qui traite les données ESSMS, Financeurs (DREETS, Agences Régionales de Santé et Conseils Départementaux)

116 000 Enfants disparus	DGCS	Le 116 000 Enfants disparus est un service de téléphonie sociale gratuit à caractère d'urgence. Il s'adresse aux familles confrontées à la disparition d'un enfant. L'objectif du traitement est également de permettre : - De porter secours aux personnes ayant saisi le service. - Connaître la situation de l'enfant disparu. - Accompagner les familles dans leurs démarches. - Aider à la recherche en diffusant des avis de recherche. - Prévention des disparitions dans les types de demandes au 116 000	Appelants déclarant la disparition auprès du service 116 000, Le parent à recontacter qui n'est parfois pas l'appelant, Les accompagnants, Les mineurs ou jeunes adultes disparus, Les répondants du service téléphonique	Données d'identification Vie personnelle Éléments afférents au contexte de la disparition	2 ans à compter de la clôture du dossier, ou jusqu'à la majorité de l'enfant (exception pour les dossiers ayant un statut "suspendu " dont les données sont conservées jusqu'à la majorité de l'enfant	Sous-traitants Partenaires institutionnels
Mandoline - E-FSM	DGCS	E-FSM consiste à simplifier le processus du financement des services mandataires. Il a pour but d'en réduire les délais de traitement et d'améliorer les possibilités de suivi de financement des services mandataires tant pour l'administration que pour les professionnels concernés.	Administrateurs fonctionnels et techniques, Agents de l'état des ministères sociaux : DGCS, DEETS et DREETS, Mandataire Judiciaire de Protection des personnes Majeures : individuels, services ou préposés en établissements, Services Délégués aux Prestation Familiales (SDPF)	Données d'identification	Les données budgétaires sont conservées 10 ans à partir de la clôture du dossier	Service interne qui traite les données Agents DDEETS et DREETS habilités Agents des services délégués aux prestations familiales Gestion Services Mandataires
DOMIFA - Domiciliation Facilitée	DGCS	La plateforme permet : - pour les Utilisateurs, d'inscrire leur structure domiciliaire et d'enregistrer des demandes de domiciliation ; - pour les demandeurs de domiciliation, de prendre en compte leurs demandes de domiciliations et d'accéder au portail usager ; - pour les internautes, d'assurer la sécurisation et le bon fonctionnement de la plateforme ; pour les Administrateurs, de réaliser des statistiques anonymes sur le fonctionnement de la Plateforme.	Administrateurs, Agents et bénévoles des CCAS, CIAS et organismes agréés sur la plateforme, Demandeurs de domiciliation, domiciliés, Internautes, Utilisateurs	Données d'identification	2 ans à compter de l'inactivité du compte	Service interne qui traite les données Sous-traitants Partenaires institutionnels

RAMSES	DGCS	La finalité de ce traitement est de construire des indicateurs agrégés permettant de piloter les effectifs et la masse salariale des établissements sociaux et médico-sociaux. Conformément aux dispositions de l'article L.314-6 du code de l'action sociale et des familles, ces indicateurs permettront notamment de fixer les paramètres annuels d'évolution de cette dernière.	Hiérarchie, agents	Vie professionnelle Informations d'ordre économique et financier	5 ans maximum	Service interne qui traite les données
Mandoline - E-MJPM	DGCS	Préaffectation de mesures de protection par des juges du contentieux de la protection à des mandataires Gestion de la capacité des mandataires Disposer des coordonnées des mandataires et connaître leurs activités Permettre le contact entre un mandataire et un juge du contentieux et de la protection (JCP)	Administrateurs fonctionnels et techniques, Agents de l'état des ministères sociaux : DGCS, DEETS et DREETS, Greffiers des tribunaux, Juges du contentieux et de la protection, MJPM : Mandataire Judiciaire de Protection des personnes Majeures : individuels, services ou préposés en établissements, Services Délégués aux Prestation Familiales (SDPF)	Données d'identification Vie professionnelle Données contenues dans les mesures judiciaires Données de connexion	Conservation le temps de l'habilitation du mandataire ou elles peuvent être supprimées après suppression du compte et dans un bref délai sur demande expresse de la personne concernée. Sans demande expresse, elles sont archivées et sont conservées pendant une durée qui ne peut excéder 5 ans. Cookies : Dès le retrait du consentement ou dans un délai de 13 mois	Interne aux ministères sociaux Sous-traitants DEETS, DREETS, DGCS Interministériel

Emplois accompagnés	DGCS	Le pilotage, le suivi et l'évaluation du dispositif d'emploi accompagné La réalisation de statistiques, à partir de données quantitatives et qualitatives, afin de mesurer la performance des financements. Actions de communication et d'information à destination des prescripteurs (cap emploi, pôle emploi, missions locales, MDPH) et des réseaux territoriaux (ARS, Dreets, Agefiph et FIPHP)	Le représentant des prescripteurs (cap emploi, pôle emploi, missions locales, MDPH) et des réseaux territoriaux (ARS, Dreets, Agefiph et FIPHP), Les personnes reconnues travailleurs handicapés par la CDAPH, ayant un projet d'insertion en milieu ordinaire de travail ; Les travailleurs handicapés accueillis dans un établissement ou service d'aide par le travail (ESAT), ayant un projet d'insertion en milieu ordinaire de travail ; Les travailleurs handicapés en emploi en milieu ordinaire de travail avec des difficultés pour sécuriser leur insertion professionnelle. Référants des structures emplois accompagnés	Données d'identification Vie professionnelle Travailleur handicapé Autre	2 ans à compter du dernier contact avec la personne accompagnée	Agents de la DGEFP et de la DGCS Structures emplois accompagnés
---------------------	------	--	--	--	---	---

Site Web Honorabilité	Direction des sports, la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire, la direction générale de la cohésion sociale et de la vie associative et le secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales	Le site web honorabilité permet : - Communiquer et informer les usagers de la mise en œuvre d'un nouveau dispositif : le contrôle d'honorabilité/des antécédents des professionnels et bénévoles intervenant auprès de mineurs dans les champs de la protection de l'enfance et de la petite enfance. - Porte d'entrée vers les deux démarches : Orienter les professionnels et les bénévoles vers l'interface permettant de réaliser une demande d'attestation d'honorabilité. Permettre aux employeurs de contrôler l'authenticité d'une attestation d'honorabilité présenté par un professionnel ou un bénévole.	Professionnels et bénévoles intervenant auprès de mineurs dans les champs de la protection de l'enfance et de la petite enfance et leurs employeurs. Utilisateurs et administrateurs des plateformes	Données d'identification Vie professionnelle Code retour Données de connexion	Art. 5 de l'arrêté du 31 mars 2021 modifié portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « SI Honorabilité » Dans le portail «SI Dépose», les données d'identité relatives aux personnes dont l'honorabilité est contrôlée sont conservées pendant une durée maximale d'un an;	Article 4 de l'arrêté du 31 mars 2021 modifié portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « SI Honorabilité »
Gestion locale RH DGCS	DGCS	Traitement de gestion de proximité des ressources humaines et des affaires générales (BRHAG) : Gestion administrative, financière, des carrières et de la mobilité, formation, conditions de travail...	Les agents, apprentis, intérimaires, candidats, stagiaires	Données d'identification Vie personnelle Vie professionnelle Coordonnées bancaires	5 ans au plus après le départ de l'agent.	Services internes
ODESSA	DGCS	Application nommée "Organisation des Diplômes d'Etat Sociaux et Sanitaires" (ODESSA). Pour la gestion nationale et coordonnée des dossiers ainsi que la production automatisée de documents administratifs à destination des candidats, de statistiques de suivi des activités et de paiement des frais de jurys.	Candidat/es à un diplôme dans le domaine sanitaire et social. Candidat/es à une Validation des Acquis de l'Experience (VAE).	Données d'identification Vie professionnelle	7 ans	Services internes agents des DREETS, DRIETS ou DEETS. Sous-traitants

Système d'information « honorabilité »	DGCS	- Systématiser et simplifier le contrôle des antécédents judiciaires des intervenants auprès de mineurs pour les champs de la protection de l'enfance et des modes d'accueil du jeune enfant - Laisser l'initiative aux salariés et aux bénévoles de s'autodéclarer pour obtenir un certificat d'honorabilité	Professionnels, bénévoles et autres intervenants ponctuels des champs de la protection de l'enfance et des modes d'accueil du jeune enfant.	Données d'identification Vie professionnelle Code retour Données de connexion	Art. 5 de l'arrêté du 31 mars 2021. Dans le portail «SI Dépose», les données d'identité relatives aux personnes dont l'honorabilité est contrôlée sont conservées pendant une durée maximale d'un an; Dans le portail «SI Retour», les données sont conservées, selon leur objet, dans les conditions de durée suivantes : a) Les données relatives aux personnes faisant l'objet d'une mesure de suspension, d'injonction de cesser d'exercer ou d'interdiction d'exercer sont conservées pendant toute la durée de la mesure, augmentée d'un délai supplémentaire de quinze jours ; b) Les données relatives aux personnes pour lesquelles une consultation du portail du fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJASV) est nécessaire sont conservées pendant une durée maximale de six mois. Les données de traçabilité 1 an max.	Article 4 de l'arrêté du 31 mars 2021 modifié portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « SI Honorabilité »
Tableau de bord de la performance dans le secteur médico-social : Tableau de bord ESMS	DGCS, CNSA	Le Tableau a pour objet de fournir aux gestionnaires d'établissements médico-sociaux une restitution de leurs indicateurs-clefs, produits à partir des données qu'ils saisissent chaque année sur la plateforme Tableau de bord de la performance gérée par l'ATIH. Ces indicateurs portent sur l'offre de services, la gestion des ressources humaines, la gestion financière, le développement du numérique et le développement durable. L'établissement peut se comparer à la médiane nationale, régionale ou départementale des établissements de la même catégorie et apprécier sa situation par rapport aux autres, sur plusieurs années. Aide à la décision pour le gestionnaire d'établissement.	Les établissements ont l'obligation de renseigner ce tableau de bord., Personnes accompagnées par les établissements et services médico-sociaux pour personnes âgées, Personnes en situations de handicap, Référence juridique.	Données d'identification pseudonymisée Données concernant la santé Numéro d'identification national unique (NIR pour la France)	5 ans par le service. 10 ans par les ARS, l'ATIH, la CNAM, la DGCS et la CNSA, la DREES	Ministère sociaux Sous-traitants Gestionnaires de ESMS, et leurs organismes gestionnaires. ARS Conseils Départementaux

Outil d'enquêtes pour la DGCS	DGCS	Collecte de données d'enquête et analyse des réponses	Partenaires, Usagers	Données d'identification Données en lien avec l'enquête ou l'analyse	Durée variant en fonction des enquêtes.	Interne Sous-traitants
LAGC	DGCS	Gestion des contacts et des interlocuteurs pour la gestion de la comitologie et de l'évènementiel	Autre administration ou organisme public, Hiérarchie, agents, Partenaires	Données d'identification Vie professionnelle	Pour les membres de comités : pour la durée de la nomination Pour la comitologie et la gestion de l'évènementiel : pour la durée de la prestation	Interne Interministériel
ENC SSIAD SPASAD	DGCS	Recueillir des données en terme de tarification des activités de soins auprès des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et des services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD). Permettre d'analyser l'évolution de la tarification des activités de soins par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et les Agences Régionales de Santé (ARS).	Usagers des SSIAD et SPASAD	Données d'identification Données concernant la santé	5 ans par le service 10 ans par les ARS, l'ATIH, la CNAM, la DGCS et la CNSA, la DREES	Interne Service (SSIAD et SPASAD) ARS ATIH CNAM DGCS CNSA

Etude relative à l'absentéisme des bénéficiaires du revenu de solidarité active en entrée de parcours	DGCS	1°Disposer d'un état des lieux sur les caractéristiques des bénéficiaires du revenu de solidarité active en situation d'absentéisme aux 1er RDV visant à suivre l'ouverture de leur droit à l'allocation, à les informer sur leurs droits et devoirs, et les orienter vers l'organisme chargé de leur accompagnement en matière d'insertion et de recherche d'emploi ; 2°Identifier les difficultés rencontrées par les bénéficiaires du revenu de solidarité active pour honorer les convocations et sollicitations adressées par les conseils départementaux en début de parcours ; 3°Formuler des préconisations d'évolution pour améliorer la participation des bénéficiaires du revenu de solidarités actives aux démarches requises en application de l'article L. 262-28.	Bénéficiaires du revenu de solidarité active, Enfants des bénéficiaires du revenu de solidarité active	Vie personnelle Vie professionnelle Information d'ordre économique Données en lien avec des difficultés susceptibles de faire obstacle à l'insertion professionnelle	1 an maximum à compter de leur date de transmission. 	Interne
Répertoire national de l'offre et des ressources en santé et accompagnement médico-social (ROR)	DGCS	Mettre à disposition des personnes et utilisateurs des services numériques habilités une présentation homogène, normalisée et exhaustive de l'offre sanitaire, sociale et médico-sociale sur le territoire national, afin de faciliter l'orientation des usagers. Mettre à la libre disposition du public les données publiques du répertoire.	Les personnes disposant d'un compte utilisateur dans le traitement "ROR", Les professionnels de santé et sociaux et médico-sociaux dont les conditions d'exercice ou les activités en exercice libéral sont régies par le code de la santé publique ou le code de l'action sociale et des familles	Identité Vie professionnelle Données de connexion	Pour les données d'identification des professionnels de santé : 1 an après la fermeture de l'activité Pour les données liées à la gestion des comptes utilisateurs : durée d'utilisation du compte de l'utilisateur, soit à compter de la création du compte jusqu'à sa résiliation. Lorsque le compte est inactif depuis plus de dix-huit mois, les données de l'utilisateur concerné sont supprimées 1 an pour les traces fonctionnelles et techniques	Service interne qui traite les données Sous-traitants Partenaires Utilisateurs

Sauf précisions spécifiques, les destinataires sont les agents ou salariés des organismes mentionnés, dans les limites de leurs fonctions. Des sous-traitants peuvent agir pour le compte du responsable de traitement.

Mesures de sécurité techniques et organisationnelles : les traitements respectent la Politique de sécurité des systèmes d'information pour les ministères chargés des affaires sociales (PSSI-MCAS) : Légifrance - Publications officielles - Journal officiel - JORF n° 0249 du 27/10/2015 (legifrance.gouv.fr)